

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 3

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du mot « hypocrisy » qu'a utilisé le premier ministre.

Après l'intervention de M. le *ministre* MACKINTOSH sur le rappel au *Règlement*, le président donne un avertissement au premier ministre.

Le premier ministre se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. STRUTHERS, TWEED, JENNISSEN et DYCK font des déclarations de député.

M^{me} ALLAN, appuyée par M. SMITH (Brandon-Ouest), propose que soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés de l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions du discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la première session de la trente-septième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} ALLAN et de M. SMITH (Brandon-Ouest), le débat est ajourné sur la motion de M. FILMON.

La séance est levée à 11 h 57, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES